

Envoi par courriel et par télécopie : (418) 644-8222

DQ32

Québec, le 9 février 2011

Monsieur Denis Talbot  
Direction des évaluations environnementales  
**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**  
**Édifice Marie-Guyart**  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de parc éolien Massif du Sud**  
**Question complémentaire du 9 février 2011 (DQ32)**

---

Monsieur,

En complément aux questions transmises le 1<sup>er</sup> février dernier en en DQ17, la commission d'enquête et d'examen chargée de ce dossier vous demande l'information suivante pour laquelle elle souhaite obtenir la réponse d'ici le 11 février prochain.

**Question**

Les objectifs de travail pour l'établissement du réseau d'aires protégées, tels qu'énumérés dans le portrait 2002-2009 publié par le MDDEP (Document déposé DB106) visaient l'atteinte d'une superficie protégée de l'ordre de 8% pour chacune des provinces naturelles. Est-ce que, par analogie, la nouvelle cible de 12% constitue également un objectif pour chaque province naturelle ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission